



La vie dans le service pédiatrique

Soins de Suite et Réadaptation Pédiatrique





Sommaire

Bienvenue	4
La vie dans le service.....	5
Gestion de l'environnement.....	5
Les moment de repas et de vie	6
Informations complémentaires	8
Les soins	9
La scolarité.....	10
Sur le temps libre.....	11
Utilisation des médias.....	12
Les sorties et les visites	14
Accord des parents	15

| Bienvenue

Votre enfant vient d'être admis dans le service d'hospitalisation du Centre Les Capucins. Nous vous souhaitons la bienvenue et nous espérons que son séjour lui sera agréable.

Ce service accueille des enfants de la naissance à 18 ans sur 2 unités : **Azur** et **Indigo**.

L'orientation se fait en fonction du motif d'admission et de l'âge de l'enfant.

Le médecin responsable du département de pédiatrie est le **Dr Marion Beaumesnil** et le cadre infirmier est **Mme Aurélia Pichard**.

La directrice de l'établissement se nomme **Mme Cécile Alleman**.

Recommandations

Ce document permet de faciliter la vie en collectivité. Il définit le « vivre ensemble » au sein du service pédiatrique des Capucins.

Nous vous demandons de le lire avec votre enfant et de lui reformuler les informations, si besoin, en fonction de son âge.

Pendant son séjour, votre enfant sera pris en charge par une équipe pluridisciplinaire assurant les soins dont il aura besoin. Le maintien d'une scolarité au sein du Centre et un accompagnement éducatif feront également partie de sa prise en charge. Ces professionnels viendront se présenter auprès de votre enfant et de vous-même.

Un planning sera affiché dans la chambre de votre enfant et remis à jour chaque semaine. Il vous donnera les heures de prises en charge de votre enfant et vous permettra d'organiser les temps passés auprès de lui.

La vie dans le service

Durant son séjour, votre enfant va partager la vie du service dans lequel il est accueilli, et il sera amené à rencontrer des enfants différents. Enfants et adultes doivent faire en sorte de rendre le « vivre ensemble » possible dans les meilleures conditions. Ceci est permis par un respect réciproque entre les personnes qui adoptent une attitude, des paroles et des gestes adaptés.

Gestion de l'environnement

Nous nous efforçons de rendre son environnement agréable et propre. Nous demanderons donc à votre enfant de prendre soin des locaux et du mobilier mis à sa disposition. Sa chambre peut être personnalisée en apportant ses effets personnels (sa propre couette, des photos, des posters...). Les photos ou affiches pourront être accrochées sur un filin prévu à cet effet, mais il n'est pas autorisé de coller sur les murs, ni d'étendre du linge sur le filin.

Il lui sera aussi demandé, s'il est en mesure de le faire, de participer à l'entretien de sa chambre : faire son lit, ouvrir les volets, aérer. La chambre et la salle de bain doivent être bien tenues, sans objet/sac ou autres choses sur le sol, pour faciliter le ménage.



Dans la démarche d'accompagnement du quotidien de votre enfant, nous serons vigilants au maintien de son hygiène. Il doit bien sûr être muni de tout son nécessaire de toilette. En fonction de son autonomie, un soignant viendra l'aider si besoin.

Certains lieux sont accessibles aux parents (salon des familles, chambre, salons des paliers) et d'autres sont réservés aux prises en charge collectives et aux soins (salles à manger, salles de rééducation, etc).

Les moment de repas et de vie

Le petit déjeuner est servi en chambre pour les grands, à partir de 7h30, et dans l'espace de vie pour les petits.

Pour les autres repas, votre enfant sera accueilli dans une salle à manger où il sera attendu à l'heure, les mains lavées :

- à 12h pour le déjeuner ;
- à 15h45/16h pour le goûter ;
- à 18h30 pour le dîner.

Nous souhaitons que ses repas se déroulent agréablement et il peut, lors de son admission, établir une liste raisonnable des aliments qu'il n'aime pas. Les temps de repas (30 minutes minimum) doivent se dérouler dans le calme.

S'il est en mesure de le faire, il lui sera demandé de desservir son plateau après chaque repas.

Après le déjeuner, un temps de repos est instauré ; chacun reste dans sa chambre avant la reprise des activités de l'après-midi :

- de 12h30 à 14h pour les moins de 11 ans ;
- de 12h30 à 13h15 pour les plus de 11 ans.

Pendant le séjour de votre enfant, les différentes prises en charge peuvent être fatigantes. Il est donc important qu'il se repose et qu'il respecte le sommeil des autres enfants.

Les heures de coucher sont établies en fonction de l'âge :

- avant 8 ans : 19h en chambre et lumière éteinte à 20h ;
- entre 8 et 11 ans : 19h30 en chambre et lumière éteinte à 20h45 ;
- après 11 ans : en chambre à 21h30, lumière éteinte à 22h au plus tard. (*)

(*) Les jeunes âgés de plus de 16 ans doivent être en chambre à 21 h 30 et nous leur demandons d'être raisonnables pour l'extinction de la TV et du téléphone portable.

Il est aussi mis à la disposition des jeunes, un baby-foot, un salon télé et une salle de détente qui sont accessibles le midi entre 13h15 et 14h et à partir de 16h30.



L'intimité de tous doit être respectée. Pour cela, chacun doit frapper avant d'entrer dans une chambre et ne pas s'imposer en cas de refus. Il n'est pas possible d'entrer dans la chambre des autres patients en leur absence, ni fouiller, ni emprunter leurs affaires sans permission.

Les garçons ne peuvent pas aller dans la chambre des filles et inversement, sans avoir prévenu le personnel.

L'établissement est mixte : la relation affective est normale, sans dépasser les limites de l'amitié.

Informations complémentaires

L'établissement est responsable de la sécurité de votre enfant. Les prises électriques du cabinet de toilette ne peuvent être utilisées que pour le rasoir, le sèche-cheveux, la brosse à dents. Si vous avez besoin de mettre des multiprises et des prolongateurs électriques, vous devez en informer le personnel, pour utiliser un matériel aux normes.

La loi interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur et aux abords des établissements publics, des établissements de santé et des établissements recevant des enfants (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 - Article L3511-7 et L3512-1 du code de santé publique). Bien sûr, l'usage de drogues est également prohibé.

Si votre enfant fume et qu'il a plus de 14 ans, il vous sera demandé de signer un document pour l'autoriser à fumer.

Le tabac, les cigarettes et le briquet seront remis au personnel de soins ou aux éducateurs durant le séjour (les allumettes sont strictement interdites dans l'établissement).

Votre enfant sera accompagné par un éducateur au niveau d'une zone fumeur sur des temps définis, à raison de 4 cigarettes par jour au maximum.

Il lui sera systématiquement proposé une consultation soit avec l'infirmière tabacologue du centre, soit au service addictologie du CHU.



| Les soins

Les raisons pour lesquelles votre enfant est hospitalisé vont nécessiter certains soins (examens médicaux, soins infirmiers...).

Vous êtes invités, parents, par votre simple présence ou par votre coopération (si cela est possible) à participer à ses différents soins. La connaissance de votre enfant ainsi que votre soutien auprès de lui peut faciliter le bon déroulement des soins.

Messieurs et Mesdames les doudous, jeux, livres, etc. vous êtes les bienvenus et souvent d'une grande aide pour nous !

Nous, équipe soignante et médecins, restons disponibles pour répondre à vos questions ou inquiétudes.



| La scolarité

En fonction de son âge et de son niveau scolaire, votre enfant sera pris en charge :

- soit par une éducatrice de jeunes enfants (EJE) pour les petites et moyennes sections ;
- soit par des enseignants pour les grandes sections, primaires, collégiens et lycéens.

Tout au long du séjour, un lien est fait entre le centre et l'établissement d'origine de votre enfant afin d'assurer la continuité de la scolarité (les notes sont transmises à cet établissement d'origine).



Des règles spécifiques sont établies au niveau de la scolarité en termes de discipline comme dans toutes les écoles (cf. « la scolarité aux Capucins »).

La scolarité est adaptée à votre enfant en fonction de son état de santé et des soins reçus.

L'absentéisme n'est pas toléré pour tous les enfants capables de suivre l'enseignement.

NB : des cours peuvent avoir lieu le mercredi après-midi.

Les heures d'étude : tous les jours, du lundi au jeudi.

- Pour les 6ème / 5ème / 4ème / 3ème /segpa / CAP : de 17h15 à 18h.
- Pour les primaires, une aide aux devoirs est prévue tous les soirs à partir de 17h.

Les temps d'étude organisés complètent la scolarité.

L'étude fait partie de l'emploi du temps de votre enfant, mais si vous souhaitez maintenir le suivi de sa scolarité, cela vous est possible. Merci de le signaler à l'équipe éducative.

Votre enfant devra avoir son agenda et ses affaires de cours de la semaine pour anticiper les devoirs. Si exceptionnellement il n'avait pas de travail, il doit venir en étude avec un livre ou un écrit pour s'occuper calmement.

Sur le temps libre

Après la découverte progressive de son nouvel environnement, un éducateur viendra se présenter à votre enfant dans sa chambre.

En effet, en dehors de ses soins, de sa rééducation et de sa scolarité, votre enfant pourra être accompagné dans la journée au sein d'un espace éducatif situé au rez-de-chaussée ou à l'étage.

Après le goûter, les temps de soirée seront accompagnés par un éducateur d'internat et un membre de l'équipe soignante au sein de l'espace détente situé dans le service.

L'investissement de « l'espace chambre » permettra également à votre enfant de se reposer ou de jouer seul, loin de l'agitation collective.

Pendant le week-end, il n'y a pas d'éducateur mais l'équipe soignante sera présente auprès de votre enfant tout au long de la journée.

Utilisation des médias

Pour que votre enfant puisse se détendre en dehors de ses heures de prises en charge, il peut avoir son propre matériel (ordinateur, matériel vidéo, musique ou autre), dont il sera responsable. Dans certaines chambres, un coffre-fort est mis à disposition pour y ranger son matériel en toute sécurité ; il faut pour cela vous munir d'un cadenas.

Toutes les chambres sont équipées d'une télévision.

Il est indispensable de respecter un niveau sonore acceptable par tous.

Votre enfant peut avoir un téléphone portable, qui doit être éteint ou déposé dans l'endroit prévu à cet effet au début de toute activité de soins, de rééducation, de temps scolaire et pendant les repas. Il peut l'avoir pendant les activités ludiques s'il n'en fait pas abus.

Votre enfant peut avoir un téléphone portable, qui doit être éteint ou déposé dans l'endroit prévu à cet effet au début de toute activité de soins, de rééducation, de temps scolaire et pendant les repas. Il peut l'avoir pendant les activités ludiques s'il n'en fait pas abus.

Dans les lieux communs, en particulier les couloirs, nous lui demanderons de faire attention de ne pas déranger les autres enfants.

Le soir, s'il a moins de 16 ans, les soignants/éducateurs récupéreront son téléphone portable, pour lui permettre de mieux se reposer :

- à 20h45 pour les moins de 11 ans ;
- à partir de 21h30 pour les plus de 11 ans.

Il lui sera rendu dès le lendemain matin.



Pour les jeunes de 16 ans et plus, la possibilité leur est laissée de garder leur téléphone avec eux, tout en ayant un usage raisonnable. En cas d'abus, nous nous verrons dans l'obligation de revoir cette disposition avec vous.

Pour les enfants, l'accès au réseau Internet n'est pas possible dans le secteur pédiatrique, de façon individuelle.

Cependant, l'établissement est équipé de postes informatiques que nous laissons à disposition des enfants sur des créneaux déterminés par les éducateurs et les soignants.

Nous vous demanderons de signer une charte afin de nous assurer de votre accord sur ces différents points.



| Les sorties et les visites

Les visites de la famille et des proches participent au bon déroulement d'un séjour au centre de rééducation.

Les échanges entre les parents et les différents professionnels permettent une meilleure connaissance de votre enfant pour l'accompagner au mieux.

Les visites des parents sont libres, sur l'unité de soins.

Pour les autres visiteurs, il est préférable de venir en dehors des temps de prises en charge ou de scolarité.

Sachez que pour être visiteur, il faut être âgé d'au moins 16 ans ou accompagné d'un majeur.

Lors de vos visites, n'hésitez pas à partager un repas en famille : un « salon des familles » est à votre disposition.

Pensez à prévenir l'équipe soignante 24 heures à l'avance pour faire annuler le plateau-repas de votre enfant quand vous restez manger avec lui, au salon des familles ou si vous l'emmenez à l'extérieur.

Pour les parents qui accompagnent leur enfant durant toute la durée de l'hospitalisation, n'hésitez pas à prendre du temps pour vous et à confier votre enfant aux équipes de soins ou éducatives, même sur de courts moments.

Dans le cadre du programme « Équilibre », il vous a été expliqué par le médecin que les visites ne sont pas autorisées.

Dans le parcours de rééducation, après avis médical, des sorties de week-end (2 nuits maximum) peuvent être envisagées afin de permettre à votre enfant de se ressourcer au domicile.

Pensez à signer le registre, lors de vos départs et arrivées, dans le bureau infirmier du service.

| Accord des parents

À l'image de l'engagement de toute l'équipe pluridisciplinaire pour que le séjour de votre enfant se déroule au mieux, nous vous demandons à vous, parents, de nous aider à faire respecter ces différentes règles de vie.

Toute forme de non-respect (dégradation de matériel, des locaux, comportement inapproprié, etc.) de ces règles de « vivre ensemble » pourra entraîner une demande de « réparation ». L'équipe soignante et éducative réfléchira avec votre enfant au moyen de remédier à son erreur, afin de lui permettre de mieux comprendre l'intérêt des règles instaurées et de se questionner sur son comportement.

En tant que parent, si vous trouvez que certaines règles de vie sont trop souples et ne correspondent pas à votre mode de vie familiale, n'hésitez pas à en parler à l'équipe soignante.

Lors de la sortie de votre enfant, vous pourrez remplir le questionnaire de satisfaction que vous trouverez dans le livret d'accueil ; toutes vos remarques constructives et propositions d'amélioration seront les bienvenues.

Afin de nous assurer de votre collaboration, nous vous remercions de bien vouloir remplir le coupon sur la feuille ci-joine et de le redonner le plus rapidement possible à un membre de l'équipe soignante.

Les Capucins Angers

Centre de réadaptation spécialisée adulte, pédiatrique,
soins de longue durée et EHPAD

11 boulevard Jean Sauvage, CS 40 329
49 103 Angers Cedex 02

Tel : 02.41.35.15.15

Retrouvez-nous sur www.les-capucins-angers.fr



Flashez pour accéder à notre
site Internet !

